

par avion, directement au Canada, des réfugiés. Je soupçonne qu'on soit en train de faire d'autres préparatifs à cet égard; la déclaration que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a faite à la Chambre des communes confirme ce soupçon. Pour ma part, j'espère que la routine administrative relative à l'entrée au Canada sera marquée de sagesse et de justice,—et aussi qu'elle sera aussi généreusement flexible et rapide,—afin qu'un grand nombre de réfugiés assoiffés de liberté puissent atteindre cet asile démocratique et chrétien.

Honorables collègues, permettez-moi quelques remarques supplémentaires sur ces problèmes au sujet desquels j'ai formulé mon approbation générale de la politique actuelle du gouvernement.

Il est certes fort évident que le Gouvernement du Canada s'est engagé à seconder les efforts des Nations Unies pour résoudre les pressants problèmes internationaux. Selon moi, le Gouvernement du Canada, au nom de notre nation démocrate et pacifique, et conformément à la politique que nous avons suivie depuis que le Canada est devenu membre des Nations Unies, nous a donné l'espoir que les Nations Unies pouvaient être renforcées en une autorité supranationale utile au maintien de la paix. Cela est conforme à notre engagement historique à collaborer généreusement et sans réserve à la solution, par l'intermédiaire des Nations Unies, d'autres sérieux problèmes internationaux, comme le désarmement, l'aide économique et technique aux pays sous-développés, le rayonnement atomique, l'emploi de l'énergie atomique à des fins pacifiques et autres.

Le premier ministre, dans son historique et important message à la nation canadienne, le 4 novembre, a souligné cet engagement:

Nous avons fort bien compris toutefois que seul un règlement permanent, entre Israël et ses voisins amené par les Nations Unies, pouvait sauvegarder la paix de façon définitive.

Et plus loin, au cours du même message:

Nous avons soutenu que le règlement des questions relatives au canal et qui intéressent directement tant de pays devrait être réalisé sous l'égide des Nations Unies et qu'il fallait exclure tout recours à la force.

Or, bien que notre confiance dans les Nations Unies soit honnête, sincère et certes courageuse, et bien que l'appui que nous donnons aux Nations Unies soit réfléchi, loyal et consciencieux, nous sommes pleinement conscients des risques motivés que nous devons courir en raison de notre participation aux Nations Unies. Les Canadiens doivent connaître ces risques et les accepter dans toute leur réalité.

Par exemple, l'efficacité du Conseil de sécurité des Nations Unies peut être paralysée par le droit de veto. L'intervention historique du Conseil de sécurité en Corée n'a été possible qu'en raison de l'absence de l'URSS; elle n'était pas là pour exercer son droit de veto. Cette immobilisation peut se répéter; elle se répètera probablement à moins que le principe du droit de veto ne soit supprimé de la charte au moyen d'un amendement, ce qui est peu probable.

Il faut, pour passer outre au Conseil de sécurité immobilisé par un veto, un vote des deux tiers de l'Assemblée générale. On peut prévoir qu'une coalition de nations pourrait immobiliser à son tour l'Assemblée générale, même s'il s'agissait du problème actuel de Suez.

En outre, une nation peut librement décider de ne pas se soumettre à une décision majoritaire de l'Assemblée à l'égard d'un problème particulier. Ainsi, l'URSS et la Hongrie ont refusé jusqu'ici de permettre même aux Nations Unies d'enquêter sur la situation en Hongrie, donnant pour prétexte ou raison qu'il s'agissait là d'une question interne.

Lors de la dernière session du Parlement, j'ai parlé d'un risque motivé qui se dresse toujours quand on pèse le progrès que pourrait accomplir une fédération des 79 gouvernements nationaux d'aujourd'hui, soit que la réconciliation et l'adaptation d'une foule d'opinions et d'espérances est une tâche lente à laquelle il faudrait consacrer beaucoup de temps.

Connaissant ces risques, et fondant notre réponse sur l'histoire et sur les événements qui se sont déroulés récemment au Moyen-Orient, nous devons nous poser la question suivante, qui est fort à propos:

Malgré ses faiblesses et ses imperfections, l'Organisation des Nations Unies n'est-elle pas le seul instrument international en mesure de prévenir toute nouvelle intervention agressive, de rouvrir le canal, d'assurer le retrait des forces armées de la zone de Suez, d'assurer le respect de l'esprit et de la lettre du droit international et la liberté permanente du canal sans mettre en danger la sécurité et les droits souverains de la nation égyptienne et sans s'aliéner davantage le monde arabe?

Saurait-on imaginer quel autre organisme international pourrait se voir conférer assez de prestige pour obtenir et conserver la confiance de tous les belligérants du Moyen-Orient et, par conséquent, être en mesure de rétablir la paix dans une région si agitée?

Peut-être me blâmera-t-on d'insister outre mesure sur ce point; mais, à la vérité, pour être réalistes et logiques, par quel autre organisme remplacerions-nous ce tribunal presque